

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020

PRÉSENTS : *Antoine MARTINEZ, Josette AILLOUD, Capucine DOMINGUEZ, Nicolas HERNANDEZ, Philippe LAGARDE, Maud CHEVALIER, Claude VASSEUR, Anne PEREZ, Amandine RIOU, Cédric LAVABRE, Sylviane GUILLEM, Sandra HEINRICH*

EXCUSÉS : *Carine CADILLAC pouvoir à Antoine MARTINEZ
Laetitia KLEYKENS pouvoir à Sandra HEINRICH
Laurent HANDCHUMACHER pouvoir à Philippe LAGARDE*

1) Modification du tableau des effectifs

➤ Le poste d'animateur occupé par Claire-Emmanuelle RUEDA a été supprimé par le CM en 2012 car il y avait une baisse d'effectifs des adolescents fréquentant l'espace jeunes, ne justifiant plus la présence d'un agent ayant le grade d'animateur catégorie B.

Mme RUEDA a été en disponibilité jusqu'au 03/01/2020, date à laquelle elle a demandé sa réintégration dans la commune.

Le poste ayant été supprimé et ne pouvant pas la reclasser dans un autre poste correspondant à son grade, elle a été maintenue en surnombre jusqu'à aujourd'hui.

Nous souhaitons recréer son poste en date du 23 novembre 2020 et donc mettre fin à la période de maintien en surnombre.

Le tableau des effectifs sera donc modifié ainsi :

Emplois permanents		Avant modification	Après modification
Titulaires		9	10
Adjoint technique	Florent - Ludo	2	2
Adjoint technique principal 2 ^e cl	Floriane	1	1
Adjoint technique principal 1 ^e cl	Nicolas	1	1
ATSEM principal 2 ^e cl	Virginie - Aurèle	2	2
ATSEM principal 1 ^e cl TNC 85.71%	Brigitte	1	1
Adjoint administratif	Hélène	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^e cl	Nathalie	1	1
Animateur catégorie B TNC 85,71 %	Claire Emmanuelle	0	1

➤ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

2) Subvention à l'Association Prévention Routière

L'Association Prévention Routière demande l'engagement des communes afin de pérenniser les actions de sensibilisation : éducation routière auprès des enfants, accompagnement des séniors pour la remise à niveau des connaissances du code de la route, sensibilisation du grand public...

L'Association Prévention Routière fortement impactée par la crise sanitaire due au coronavirus nous a envoyé un dossier de demande d'aide pour l'animation 2020 dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, à hauteur de 200 €.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

3) Décision modificative (DM) du budget primitif

➤ Nous avons accordé une remise gracieuse sur une partie des loyers de Mickaël Lopez et de Florian Trévies, suite à la crise sanitaire due à la COVID 19, cela amène une baisse des recettes dans le budget, Donc le percepteur nous demande de constater la charge.

. Sur le loyer de F. Trévies : la somme est de - 240 €

. Sur le loyer de M. Lopez : la somme est de - 728 €

Soit un total de 968 €, qu'il faut rajouter en dépenses au compte 678.

➤ Nous accordons une subvention à l'Association Prévention Routière de 200 €.

La somme n'a pas été prévue au compte 6574 lors de l'élaboration du budget.

On va compenser ces dépenses non prévues de 1 168 € par une recette du même montant.

L'Etat nous a versé la dotation nationale de péréquation d'un montant supérieur à ce que nous avons prévu au budget (1 189 € de plus au compte 74127).

Donc il y a nécessité de voter une DM (décision modificative) du budget de la façon suivante :

Compte 678 = -968 €

Compte 6574 = -200 €

Compte 74127 = +1 168 €

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*